

# PREPARATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

## Présentation :



ESPACE AQUALUDIQUE AQUATIS  
ROUTE DEPARTEMENTALE 950  
62490 VITRY EN ARTOIS

### Qu'est-ce que le BNSSA ?

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) est un diplôme délivré par le ministère de l'intérieur qui permet de :

- Surveiller des baignades ouvertes gratuitement au public.
- Assister des Maitre-nageurs-sauveteurs dans les baignades d'accès payant.
- Par dérogation délivré par le préfet, surveiller en autonomie un établissement d'accès payant lors de l'accroissement saisonnier de fréquentation.

### Quelles sont les conditions à remplir ?

Afin de se présenter à l'examen du BNSSA, il faut :

- Être âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen (il faut en revanche avoir 18 ans ou être émancipé pour exercer) ;
- Être titulaire du certificat de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1), précisant que le candidat est à jour de sa formation continue ;
- Disposer d'un certificat médical obligatoire ; => Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant. (Arrêté du 26 juin 1991)
- Avoir subi une formation d'un organisme ou association agréée ;

## Contenu de l'examen BNSSA :

### Epreuves de l'examen :

- Parcours de sauvetage de 100m (2min40)
- Parcours de sauvetage de 250m (4min20)
- Assistance à personne en difficulté, épreuve de sauvetage
- Questions à choix multiples (QCM) (45min)

(Voir feuille **Annexe, page 5 et 6** pour les épreuves de l'examen dans le détail.)

## Recyclage BNSSA :

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis tous les cinq ans à une vérification des acquis comprenant les seules épreuves N°1 et N°3 de l'examen du BNSSA. Voir les épreuves du BNSSA dans l'annexe.

Par ailleurs, le PSE1 est soumis à une formation continue annuelle.

## Dates des examens BNSSA :

- Les dates d'examens seront prévues en mars et mai 2024 ;

Les dates d'examens seront communiquées pendant l'année de formation.

### Contenu de la formation :

La formation se déroule, de septembre 2023 à mai 2024.

- Formation aquatique :  
Entraînement de natation, apprentissage des techniques de sauvetage. Techniques individuelles (s'équiper, rétropédalage, apnée, techniques de palmage, techniques d'immersion)
- Formation théorique :  
Connaissances du milieu professionnel, rôles et prérogatives du BNSSA. (Livre réglementation BNSSA)  
Se préparer aux QCM, réglementation des baignades.
- Formation secourisme PSE1 : (formateur externe)  
Formation PSE1, acquérir la compétence de secouriste pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou côté d'un équipier secouriste avec ou sans matériel de premiers secours pour préserver l'intégrité physique d'une victime.  
Durée de la formation PSE1 : 37 heures minimum. (Les dates vous seront communiquées pendant l'année de formation)

### Tarifs formations :

- **BNSSA** : 350 euros. **RECYCLAGE BNSSA** : 100 EUROS (formation recyclage à partir de janvier 2024)
- **Premiers secours en équipe de niveau 1 (pse1)** : 150 euros. **RECYCLAGE PSE 1** : 65 EUROS

### Tests de sélection :

- Les tests de sélection se dérouleront le samedi 9, ou le samedi 16 septembre 2023 à l'espace aqualudique AQUATIS à 14h00. Se positionner sur l'une de ces deux dates.  
**Pour l'entrée en formation, la priorité est donnée aux jeunes du territoire Osartis-Marquion.**
- Remplir la feuille d'inscription aux tests de sélection (*page 4*) et la renvoyer à l'adresse suivante :  
Espace aqualudique Aquatis, BNSSA Route départementale 950, 62490 Vitry en Artois  
Ou par Mail : [ludivine.gorny@cc-osartis.com](mailto:ludivine.gorny@cc-osartis.com)
- TESTS : - 100mètres deux nages (ventrale et dorsale).  
- 200mètres CRAWL chronométré.  
- Parcours d'apnée.  
- Remorquage Mannequin sur une distance de quelques mètres.  
- Oral de présentation et de motivations.

### Lieu et créneau de formation :

Après avoir été **retenu** aux tests de sélection, la préparation au BNSSA se déroule :




- Les samedis après-midi de 14H00 à 17H00 à partir du samedi 23 septembre 2023 à l'espace aqualudique AQUATIS de Vitry-en-Artois. (Voir calendrier annuel ci-dessous)
- La formation pse1 d'une durée de 37 heures minimum se déroulera au cours de l'année de formation BNSSA ; Elle pourra se dérouler lors d'une période de vacances scolaire. Les heures et lieux de formation vous seront communiqués ultérieurement

### Calendrier annuel :

Calendrier de formation :

sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24
V1	D1	M1 FERIE	V1	L1 FERIE	J1	V1	L1 FERIE	M1 FERIE
S2	L2	J2	S2	M2	V2	S2	M2	J2
D3	M3	V3	D3	M3	S3	D3	M3	V3
L4	M4	S4	L4	J4	D4	L4	J4	S4
M5	J5	D5	M5	V5	L5	M5	V5	D5
M6	V6	L6	M6	S6	M6	M6	S6	L6
J7	S7	M7	J7	D7	M7	J7	D7	M7
V8	D8	M8	V8	L8	J8	V8	L8	M8 FERIE
S9 TEST	L9	J9	S9	M9	V9	S9 EXAMEN ?	M9	J9 FERIE
D10	M10	V10	D10	M10	S10	D10	M10	V10
L11	M11	S11 FERIE	L11	J11	D11	L11	J11	S11
M12	J12	D12	M12	V12	L12	M12	V12	D12
M13	V13	L13	M13	S13	M13	M13	S13	L13
J14	S14	M14	J14	D14	M14	J14	D14	M14
V15	D15	M15	V15	L15	J15	V15	L15	M15
S16 TEST	L16	J16	S16	M16	V16	S16	M16	J16
D17	M17	V17	D17	M17	S17	D17	M17	V17
L18	M18	S18	L18	J18	D18	L18	J18	S18 EXAMEN ??
M19	J19	D19	M19	V19	L19	M19	V19	D19
M20	V20	L20	M20	S20	M20	M20	S20	L20 FERIE
J21	S21	M21	J21	D21	M21	J21	D21	M21
V22	D22	M22	V22	L22	J22	V22	L22	M22
S23	L23	J23	S23	M23	V23	S23	M23	J23
D24	M24	V24	D24	M24	S24	D24	M24	V24
L25	M25	S25	L25 FERIE	J25	D25	L25	J25	S25
M26	J26	D26	M26	V26	L26	M26	V26	D26
M27	V27	L27	M27	S27	M27	M27	S27	L27
J28	S28	M28	J28	D28	M28	J28	D28	M28
V29	D29	M29	V29	L29	J29	V29	L29	M29
S30	L30	J30	S30	M30		S30	M30	J30
	M31		D31	M31		D31		V31

**Légende :**

Entraînement BNSSA  POSSIBLE EXAMEN ??  DATES TEST DE SELECTION   
 Période vacances zone B 

Des annotations seront rajoutées au fur et à mesure, concernant les dates de formation PSE1 ainsi que les dates d'examens blancs et examens officiels.

Des entrainements peuvent être annulés ou rajoutés selon évènements ou changements planning au sein de l'établissement.

INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION BNSSA

Au centre de formation Aquatis

Identité du candidat :

Nom :  Prénom :

Sexe : F  M

Date de naissance :  Lieu de naissance + département :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Portable :  Courriel :

Type de formation :  BNSSA + PSE1

BNSSA si obtention du PSE1 n° de diplôme et date :  + Photocopie

Pour effectuer les tests de sélection  
Veuillez renvoyer ce document par mail à [ludivine.gorny@cc-osartis.com](mailto:ludivine.gorny@cc-osartis.com) avec photocopie de la pièce d'identité recto/verso.

**Lieu des tests de sélection :** Espace aqualudique aquatis, RD950 à Vitry en Artois.

**Date à cocher :**  Le samedi 9 septembre 2023 à 14h00  
 Le samedi 16 septembre 2023 à 14h00

Déroulement des tests de sélection :  Matériels de piscine obligatoire. Bonnet de bain obligatoire	Dossier rendu et complet avec les pièces demandées 200 mètres crawl chronométré 100 mètres 2nages ventrale et dorsale Remorquage mannequin sur une courte distance Déplacement en apnée Oral de présentation et motivation
---	---

**Cadre réservé aux formateurs :**

Temps chronométré 200 mètres CRAWL :

Observations :

BILAN :  apte  non apte

## → Annexe : Les épreuves lors de l'EXAMEN du BNSSA :

### Epreuve n° 1 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau. La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :
  - 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
  - 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

### Epreuve n° 2 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus. Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

### Epreuve n° 3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

### Epreuve n° 4 :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. Le QCM est composé d'un ensemble de quarante items portant sur les domaines suivants :

- secourisme ;
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- signalisation d'un poste de secours ;
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- balisage ;
- règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- organisation des secours ;
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ; — connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ; — mesures conservatoires ;
- premiers soins d'urgence ;
- alerte des secours publics ;
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont une au moins est juste. La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée. La réponse est considérée comme fautive lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat. Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fautive, aucun point n'est attribué ou retiré. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.